



Congés payés et droit du salarié

Par **grace2612**, le **04/06/2009** à **10:01**

Bonjour,

Déjà félicitations pour ce fabuleux site très bien fait.

Je travail en cdi depuis plus de 3 ans et demi. Depuis 3 ans mon patron chosi ses dates de vacances et moi je prend ce qui reste...Cette anné pour le congés principal, je dois partir en juillet 3 semaines (je pars en guadeloupe). Nous sommes le 4 juin et il n'a toujours pas décider quand il les prendrais. Il m'a dit attend je verrais. Je dois réserver auprès des aéroports.

De plus il m'impose de prendre que 2 semaines et non 3 comme je l'ais demandé (nous ne some splus que 2 en agences et ne veux pas embaucher quelq'un comme d'habitude).

De plus nous n'avons pas d'affichage des congés dans notre agence (les autres oui). A-t-il le droit de m'imposer 2 semaines ? A-t-il le droit 1 mois avant et une semaine de ne pas me donner mes dates. Suis-je obligé de le maixsser chjoisir toujours les dates (il est concubain et a 2 enfants moi je suis mariée) ?

Merici pour ces réposes car depuis telement longtemps il me fait du harcèlement moral (il n'y a pas que les congés payés qui posent problème).

Merci encore.

Par **Visiteur**, le **05/06/2009** à **13:16**

bonjour,

[citation]A-t-il le droit de m'imposer 2 semaines ? [/citation]

malheureusement pour vous, oui il a le droit.

L'ordre et la date du départ doivent être communiqués par l'employeur à chaque salarié et affichés au moins un mois à l'avance.

c'est l'employeur et lui seul qui décide des dates de congés.

[fluo]Suis-je obligé de le laisser[/fluo]
connait pas ce mot ?